

M. Joseph Hudon 1870-81; M. Louis Sanfaçon, 1831, 1884 et depuis M. J. Edouard Demers.

Il nous reste maintenant à corriger quelques erreurs qui se sont glissées bien involontairement dans notre travail. Dans les lignes consacrées à M. le grand vicaire Mailloux il y a plusieurs erreurs de dates que nous corrigeons en reproduisant ce que M. Mailloux dit de lui-même dans son "Histoire de l'Île-aux-Coudres": "Je suis né le 9 janvier 1801; J'ai pris la direction du Collège de Sainte-Anne dans l'automne de 1834, et je suis devenu curé de Sainte-Anne en 1838, le 20 février; je ne suis arrivé à Chicago que le 25 mars 1857; j'ai été ensuite curé de Saint-Bonaventure de 1863 à 1865". Les autres dates que nous avons données sont exactes, en tenant compte de la correction que nous avons faite pour la date de sa mort.

Nous devons à l'obligeance de M. J. C. Taché, député-ministre de l'Agriculture à Ottawa de pouvoir corriger deux autres erreurs. M. J. B. Taché a été appelé à faire partie du Conseil Spécial, mais il n'a pas accepté l'offre qu'on lui faisait, et n'a jamais siégé dans ce Conseil.

La tradition qui nous a fait dire que M. Robitaille logeait dans sa goëlette pendant les sessions parlementaires n'est pas fondée. Il faut donc croire que cet ancien député habitait alors un hôtel quelconque de la capitale, comme le commun des mortels; c'est moins poétique, mais c'est la vérité.

C'est le 2 mars 1878, que le lieutenant-gouverneur Letellier signifia à ses ministres leur renvoi d'office, et c'est le 22 mars que fut publiée la dissolution du parlement.

Nous finissons avec le présent article notre travail sur le comté de Kamouraska. Nous n'avions pas promis grand-chose au début, et nous nous flattons d'avoir consciencieusement tenu parole. Toutefois, quelque défectueux que soit notre travail, et pour le fond et pour la forme, nous avons la satisfaction d'avoir fait connaître à nos compatriotes de Kamouraska une foule de choses qu'ils ne connaissaient pas. Qui sait même si nous n'avons pas révélé à quelques-uns de nos lecteurs que leur aïeul ou leur grand-oncle avait été député? Que ceux là au moins nous tiennent compte de notre bonne volonté.

Après avoir parcouru les annales de notre district, nous nous sommes dit avec un légitime orgueil que peu de comtés pouvaient se vanter d'avoir eu autant de députés marquants. Kamouraska a toujours fourni à la division de Grandville des conseillers législatifs et des sénateurs; et depuis 1863 il a presque toujours eu pour députés des ministres soit dans les cabinets d'avant la Confédération soit depuis, dans les administrations fédérales ou locales, il a aussi fourni à la province un lieutenant-gouverneur dont la conduite a été bien diversement jugée, mais chez qui ses adversaires ont toujours reconnu de grands talents, la sincérité des convictions et le désintéressement. L'honorable Chapleau disait de M. Letellier en 1884, dans un discours prononcé à Montréal: "Je l'ai combattu dans le temps assez carrément pour qu'il me soit permis de rendre aujourd'hui justice à la mémoire d'un homme qui fut un grand patriote."

Nous aurions pu de plus donner les noms des enfants du comté qui se sont illustrés dans d'autres carrières que la politique, nous avons passé sous silence un grand nombre de citoyens de mérite, mais croyons nous devoir terminer ici la publication de nos notes.

Le comté de Kamouraska peut être fier de son passé, qu'il pense à son avenir et n'oublie pas "noblesse oblige."

SAINTE-ANNE DE LAPOCATIERE

CAUSERIE AGRICOLE

De l'ensilage--Suite.

LES FOURRAGES PROPRES À ÊTRE ENSILÉS.

J'ai obtenu mes premiers succès d'ensilage avec le maïs et avec le seigle coupé vert, aux premiers mois de l'année agricole. J'ai donc d'abord principalement insisté sur les avantages que l'agriculteur peut retirer de la conservation de ces fourrages à l'état vert.

Ce n'est pas à dire que ces plantes soient les seules que l'on puisse ensiler avec profit. Je n'hésite pas à proclamer hautement que l'on peut ensiler toutes les plantes fourragères et que les méthodes employées pour en assurer la conservation sont les mêmes pour toutes les plantes. Toutefois lorsque le terrain et le climat sont propres, il peut y avoir avantage à s'en tenir au maïs et au seigle, parce que, dans ce cas, on obtient deux grandes récoltes de fourrages verts en une année sur le même sol, partout où l'on peut couper le seigle à la fin d'avril ou au commencement de mai, pour l'ensiler et semer immédiatement le maïs qu'on ensilera à l'automne.

Les plantes qui conviennent le mieux à l'ensilage sont, après le seigle et le maïs: les vesces, les trèfles, les luzernes, l'herbe des prairies, l'avoine coupé en vert, le ray-grass, etc.

Il faut ajouter que les feuilles des plantes sarclées, les tiges des plantes cultivées pour leurs racines, les feuilles de vigne même, seront ensilées avec profit.

Pour la plupart de ces fourrages, je recommande toujours le hachage opéré comme pour le seigle et le maïs. Les fourrages hachés se tassent mieux et plus régulièrement et par suite la conservation en est plus assurée. Toutefois pour les petites herbes et pour les regains, cette opération est inutile, ce serait du temps et du travail dépensés en pure perte.

Procédés par lesquels j'ai réussi à assurer la conservation indéfinie de mes maïs.

Il y a un important intérêt à éviter toute espèce de fermentation pendant et après l'ensilage.

(Extrait de ma conférence faite à Blois le 8 mai 1875.)

Dans un article publié par le journal de l'agriculture le 17 juin je disais: "Le but à atteindre, c'est d'empêcher toute espèce de fermentation avant comme après l'ensilage, car le moyen d'éviter les mauvaises fermentations, c'est de n'en laisser se produire d'aucune sorte."

C'est pour n'avoir pas découvert plus tôt ce principe fondamental que tant de chercheurs ont, comme moi,